



## Arrêté CONC\_2024\_44

Le Président

**Georges CRISTIANI**

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 29 mai 2024

**Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

**Le Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique,**
- **VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée** de transformation de la fonction publique,
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,
- **VU le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- **VU le décret n°2011-789 du 28 juin 2011 modifié** fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- **VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010** relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

- **VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- **VU l'arrêté du 19 juin 2007** fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU l'arrêté du 14 septembre 2005** fixant le programme des épreuves des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- **VU l'arrêté du 12 décembre 2011** fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- **VU le recensement des besoins** effectué auprès des collectivités territoriales par les Centres de Gestion des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes,
- **VU l'arrêté CONC\_2019\_28 du 9 avril 2019** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en conventions avec les Centres de Gestion des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_06 du 15 janvier 2020** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_07 du 15 janvier 2020** portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_25 du 16 mars 2020** portant report du jury d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_52 du 10 juillet 2020** portant listes des candidats admissibles des concours externe, interne et troisième concours d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, fixant les dates et lieux de déroulement des épreuves obligatoires d'admission, les disciplines retenues pour l'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives, la liste des examinateurs experts de l'épreuve physique obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2020,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_95 du 30 novembre 2020** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_48 du 21 mai 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_86 du 23 novembre 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_35 du 16 avril 2021** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-

Alpes des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2022,

- **VU l'arrêté CONC\_2021\_96 du 16 décembre 2021** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_97 du 16 décembre 2021** portant organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_21 du 28 mars 2022** portant listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, fixant les dates et les lieux de déroulement des épreuves obligatoires d'admission, les disciplines retenues pour l'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives, la liste des examinateurs experts de l'épreuve physique obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2022,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_33 du 18 mai 2022** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_71 du 24 novembre 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_46 du 16 mai 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_72 du 31 juillet 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_102 du 13 novembre 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_35 du 18 avril 2023** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_115 du 20 décembre 2023** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_116 du 20 décembre 2023** portant organisation des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, liste des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2024,
- **VU l'arrêté CONC\_2024\_30 du 5 avril 2024** portant listes des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, fixant les dates et les lieux de déroulement des épreuves obligatoires d'admission, les disciplines retenues pour l'épreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives, la liste des examinateurs experts de l'épreuve physique obligatoire d'admission, la liste des examinateurs associés ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2024.

- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant la** délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2020 en date du 12 novembre 2020,
- **Considérant la** délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2022 en date du 5 mai 2022,
- **Considérant la** délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024 en date du 23 mai 2024,
- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du Code général de la fonction publique.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe prenant effet le 23 mai 2024 est arrêtée conformément au document annexé au présent arrêté. Les lauréats des concours d'accès au grade d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe des précédentes sessions encore inscrits sur liste d'aptitude sont intégrés dans la présente liste.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 3** : La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à toutes les collectivités du département, aux Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

**Georges CRISTIANI**





## LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

**Prenant effet le 23 mai 2024**

Candidats
BAHNA / BAHNA Edouard
BLANC / BLANC Yannick
BONNEFOND / BONNEFOND Perrine
BOUCHAALA / BOUCHAALA Sid Ahmed
BRACCINI-MORENO / BRACCINI-MORENO Sabrina
BRUNO / SETTIMIONE Carole
BRUNO / Julien
CIRY--NIVET / Aline
ESTEVANE / Swann
FOSTINELLI / Marie
LATOURE / LATOURE Maxime
MELAN / Marion
MORATA / Julie
QUAILLET / QUAILLET Marion
QUAIS / Manon
SILVANO / Ornella
YVONNET / LE GOFF Julie